

# PRÉPARATION AU CONCOURS D'ARCHITECTE URBANISTE D'ÉTAT 2017 — 2018

Au cœur de l'action publique, les architectes urbanistes de l'État (AUE) forment un corps interministériel d'encadrement supérieur assurant, à tous les échelons de l'État, des fonctions de direction, d'étude et d'expertise dans les domaines de l'urbanisme, du logement, de l'architecture et du patrimoine, du paysage et des sites. Ils participent à l'élaboration des politiques publiques relatives à ces domaines et accompagnent les décideurs locaux dans leurs projets. Un concours national de recrutement est organisé chaque année par ses ministères

de tutelle et suivi d'une formation d'un an, assurée conjointement par l'École de Chaillot et l'École nationale des ponts et chaussées. Les AUE sont ensuite titularisés et affectés à leur premier poste dans l'un des ministères de tutelle du corps, en administration centrale ou dans les services déconcentrés. Forte d'une grande diversité de profils et d'expériences, chaque année une nouvelle promotion d'architectes lauréats du concours (une quinzaine de personnes environ) met ainsi ses compétences au service de l'action publique.

# A

# U

# E

## LA PRÉPARATION AU CONCOURS

### SESSION POUR L'ADMISSIBILITÉ

La préparation consiste à présenter les épreuves écrites et graphiques aux candidats, leur donner les moyens d'un savoir plus approfondi sur les thématiques de l'urbain et du patrimoine, leur faire passer plusieurs fois chacune des quatre épreuves puis les corriger.

Des séances en présence, les devoirs sur tables, les corrections, les conférences, des devoirs écrits, un suivi personnalisé, la formation aura aussi une dimension collaborative

### SESSION POUR L'ORAL D'ADMISSION

En mai, pour les candidats admissibles (3 ou 4 samedis, selon le nombre d'inscrits) Préparation aux oraux

Soutenue par le ministère de la Culture et de la Communication, peuvent s'inscrire à ce concours des jeunes diplômés des écoles d'architecture titulaires de l'habilitation à la maîtrise d'œuvre en nom propre (HMONP), des architectes aux différents cursus. Partenariat avec les écoles de Bordeaux et Montpellier.

## DÉROULEMENT DU CONCOURS

Le concours se décompose en 2 temps : des épreuves écrites et graphiques d'admissibilité en mars, puis des épreuves orales d'admission en juin.

### PHASE 1

La phase 1 comprend 4 épreuves écrites et graphiques, réparties sur 3 jours :

1. (4h) une dissertation générale sur un sujet d'actualité lié à l'architecture, au patrimoine, à l'urbanisme ou l'aménagement du territoire.
2. (4h) une analyse critique d'un projet d'architecture ou d'aménagement avec contre-proposition.
3. (8h) une épreuve graphique ou esquisse d'option : « urbanisme – aménagement » ou « patrimoine architectural, urbain et paysager ».
4. (10h) une épreuve graphique ou esquisse d'architecture et urbanisme.

### PHASE 2

La phase 2 comprend 3 épreuves orales au mois de juin :

1. L'appréhension d'un dossier d'architecture, d'urbanisme ou d'aménagement ou oral d'analyse critique.
2. Un entretien avec le jury ou grand oral (40 min)
3. Un oral de langues

## LA PRÉPARATION EN PRATIQUE

### ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Elle se compose d'un comité de pilotage, dont les participants sont responsables collégalement du contenu pédagogique pour proposer, participer, suivre et faire évoluer la formation :

Enseignant ENSA Toulouse :  
**Anne Péré**, Maître Assistant  
Titulaire Ville Territoire

AUE Urbanisme  
Environnement :  
**Virginie Cellier**,  
Directrice Adjointe  
Ensa Toulouse  
**Catherine Hollard**,  
Référénte Régionale  
de la politique du paysage,  
Direction de l'aménagement  
– DSP

AUE Patrimoine :  
**Philippe Gisclard**,  
ABF chef Udad Tarn et Garonne  
**J. Baptiste Boulanger**,  
ABF chef Udad Aveyron

La mise en œuvre sera faite par un 1 coordonnateur pédagogique, responsable de l'organisation matérielle de la formation.

Elle est complétée par des personnalités extérieures invitées à participer à la formation et seront mobilisées suivant les thématiques abordées pour les conférences, les corrections écrites et les jurys.

Le principe est d'avoir des intervenants nombreux amenant une vision la plus large possible des domaines d'activités du métier d'AUE, des connaissances et actions menées. Ils interviennent dans la nouvelle Région Occitanie mais aussi en Nouvelle Aquitaine.